

# Harcèlement au travail : récolter des preuves

Café Santé Travail du jeudi 3 octobre 2024  
Plan de l'intervention des avocats de l'Atelier des Droits

## ❖ Définition harcèlement :

### - Harcèlement moral

#### 222-33-2 code pénal

- « Le fait de harceler autrui par
- des propos ou comportements répétés
  - ayant pour objet
    - ou pour effet
  - une dégradation des conditions de travail
    - susceptible de porter atteinte
      - à ses droits et à sa dignité,
      - d'altérer sa santé physique ou mentale
      - ou de compromettre son avenir professionnel,
- est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ».

Harcèlement managérial

Textes code du travail et code général de la fonction publique

### - Harcèlement sexuel

- « I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne,
  - de façon répétée,
    - des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste
  - qui soit portent atteinte à sa dignité
    - en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
  - soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- L'infraction est également constituée :
- 1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime
    - par plusieurs personnes, de manière concertée
    - ou à l'instigation de l'une d'elles,
    - alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
  - 2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement,
    - par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation,
    - savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

- II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait,
  - même non répété,
  - d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle,
  - que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits
  - ou au profit d'un tiers. »

### ❖ Harcèlement vs Organisations syndicales représentatives ?

#### Danger pénal / pas pénal

#### Aménagement charge preuve du harcèlement

#### Conserver preuves

- Et cultiver
  - **Enregistrement** Cass. AP, 22 décembre 2023, n°20-20.648 audience 24 novembre 2023  
<https://www.youtube.com/watch?v=FveRPIFxy0>
    - Le juge doit, lorsque cela lui est demandé, apprécier si une telle preuve porte une atteinte au caractère équitable de la procédure dans son ensemble,
      - en mettant en balance le droit à la preuve
      - les droits antinomiques en présence,
      - le droit à la preuve pouvant justifier la production d'éléments portant atteinte à d'autres droits
        - à condition que cette production soit
          - indispensable à son exercice
          - et que l'atteinte soit strictement proportionnée au but poursuivi.
    - Danger : si possible de prouver autrement :
      - Irrecevable
      - Enregistrement pas toujours parlant
      - Faute disciplinaire
  - **Faire acter**
  - Sauvegarder ses mails, messages whatsapp, échanges teams, etc.
    - Attention effacement !!
  - Soigner les collègues
    - Apprentis partis,
    - Salariés qui risquent de partir en cours de procédure, etc.

- Milieu de travail
- Entretiens annuels
- Alertes
  - Forme de l'alerte
- RGPD

### ❖ Que faire acter ?

- **Harcèlement moral :**
  - **Ordres et contrordres**
    - mails contradictoires
  - **Sollicitations permanentes**
    - capture boîte mails, SMS, historique appel, ...
  - **Brimades (humiliations, ne plus dire bonjour, ...).**
    - Témoignages,
    - Enregistrements
  - **Isolement**
    - Idem
  - **Déclassement**
    - Organigramme
    - Fiche de poste / mails sur les fonctions
    - Etc.
  - **Surcharge de travail**
    - Liste de taches et mails correspondants
  - **Retrait de travail**
    - Idem
  - **Evolution bloquée**
    - Si possible comparatifs,
    - Docs OS négo F/H et NAO
  - **Pression**
    - Mécanismes
    - Objectifs inatteignables
    - Relances mails etc.

- **Santé**
  - **MT et dossier médic**
  - **Certificats médicaux**
- **Harcèlement sexuel**
  - **Agissements**
    - **Messages**
    - **Mails**
    - **Témoignages**
    - **Enregistrement**
  - **Etablir stop**
    - **Pas entrer dans le jeu**
- **Dispositifs d'alerte (attention)**
  - **Dangers**
    - **Meilleur comme pire**
    - **Souvent machine à blanchir**
    - **Peut servir à blanchir**
    - **Peut répondre pas harcèlement sans envisager reste**
  - **Intérêt**
    - **Si respecte pas indice**
    - **Montre alerte**
  - **Si fait**
    - **Dossier déjà prêt**
    - **Accompagné**
    - **Relire tous les PV et faire corriger**
    - **Faire acter si refuse d'entendre témoins soumis**
    - **Faut à la fois alimenter et préparer à détruire si résultat pas bon**
- **Autres options**
  - **SI IRP tiennent la route**
    - **Droit d'alerte**
    - **Mais danger enquête paritaire**